

Mise à jour du SPPEDS - Recommandation 3 trouvée dans le rapport du comité du PACP :

Rapport 5, Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations – Services aux Autochtones Canada, des rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada

Information de base – Recommandation 3 - Section du rapport du PACP - p.22 dans la version pdf :
<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/PACP/Reports/RP10203763/pacprp54/pacprp54-f.pdf>

C. Rapports sur les résultats des Premières Nations en matière d'éducation

1. La présentation de rapports incomplets

Selon le BVG, en « 2010 et en 2014, le Ministère a établi une stratégie de mesure du rendement en matière d'éducation comportant des mesures de rendement précises ».[54] Le BVG a « constaté que le Ministère n'avait pas fait rapport sur les résultats concernant la plupart des mesures. Plus particulièrement, sa stratégie de 2014 prévoyait 23 mesures précises, mais nous avons constaté que le Ministère n'avait jamais communiqué les résultats de 17 d'entre elles. Par exemple, il n'a pas fait rapport sur l'assiduité scolaire ni sur l'enseignement des langues autochtones ».[55]

Sur le sujet, Jean-François Tremblay a réitéré que ces données n'avaient pas été communiquées, parce que SAC n'a pas « toutes les données ou [...] leur qualité laisse à désirer ».[56] Il s'agit du PROBLÈME AU CŒUR DE L'AUDIT, soit le manque de données fiables sur lesquelles se fier pour élaborer des programmes et vérifier les résultats de ces programmes. Tel qu'indiqué par le VG, « pour combler les écarts socioéconomiques et augmenter la qualité de vie dans les réserves, les décideurs fédéraux et les Premières Nations doivent avoir de l'information sur les conditions socioéconomiques des membres des Premières Nations et des données de programmes fiables, pertinentes et à jour ».[57]

De plus, le BVG a constaté que « le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des élèves des Premières Nations vivant dans les réserves communiqué par le Ministère était inexact. Le taux présenté tenait uniquement compte des élèves inscrits à la dernière année d'études secondaires. Il était donc surévalué puisque les élèves ayant décroché en 9^e, 10^e ou 11^e année étaient exclus du calcul du Ministère. »[58] Il était inférieur de 10 à 29 points de pourcentage, selon les années.[59] En dépit des difficultés inhérentes à faire le suivi des étudiants à l'intérieur d'une juridiction ou de l'une à l'autre d'entre elles, le Comité a été préoccupé par la présentation de résultats inexacts au Parlement.

Par conséquent, le BVG a formulé la recommandation suivante :

Services aux Autochtones Canada devrait s'assurer que les données qu'il communique sur les résultats des Premières Nations en matière d'éducation sont complètes et exactes.[60]

Selon son Plan d'action, SAC va approuver le « cadre de résultats mis à jour d'ici juin 2021 ».[61] (voir sa réponse à la recommandation 5.83 du BVG). Par la suite, les « ajustements à apporter au système d'information sur l'éducation (ou à son successeur) doivent être achevés d'ici juin 2022 ».[62]

Les ajustements à apporter au système d'information sur l'éducation dépendent de l'approbation du cadre de résultats mis à jour d'ici juin 2021, qui doit être présenté au Comité au plus tard le 30 juin 2021, d'après la recommandation 2 du présent rapport. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 3 – Sur les rapports sur les résultats des Premières Nations en éducation

Que Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport final sur les ajustements apportés à son système d'information sur l'éducation, d'ici au 30 juin 2022.

Consulter le plan d'action détaillé dont le lien figure dans le rapport. Voir page

2. [DepartmentOfIndianAffairsAndNorthernDevelopment-f.pdf \(noscommunes.ca\)](#)

Mise à jour – en date de novembre 2022

En réponse à la recommandation 3 du rapport du comité du PACP :

En raison de la pandémie, l'élaboration conjointe du cadre de résultats a été reportée à mars 2023 et les mises à jour ultérieures du Système d'information sur l'éducation (SIE) suivront. Une fois que les mises à jour nécessaires au SIE seront identifiées, un rapport sera fourni au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes d'ici décembre 2024.

Mise à jour de la méthodologie de calcul du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires : En collaboration avec Statistique Canada, Services aux Autochtones Canada (SAC) a élaboré un taux national d'obtention du diplôme d'études secondaires fondé sur une méthodologie de cohorte réelle. La nouvelle méthodologie a été approuvée par le sous-ministre adjoint du Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social (SPPEDS) en août 2020.

Cette méthodologie produira un taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans les délais impartis qui inclut les élèves qui commencent la 10^e année et obtiennent leur diplôme de 12^e année trois ans plus tard. Des taux cumulatifs d'obtention du diplôme d'études secondaires prolongés pour les élèves qui obtiennent leur diplôme quatre et cinq ans après leur entrée en 10^e année seront également produits. En plus du taux national, le Ministère élabore actuellement des méthodes de désagrégation des données pour permettre aux bénéficiaires de financement de sélectionner différents paramètres permettant d'élaborer des rapports qui répondent à leurs besoins (par exemple, la comparabilité des taux de diplomation au niveau régional et au niveau des bénéficiaires).

Bien que la structure principale de la méthodologie ait été établie, d'autres améliorations continuent d'être apportées au sein du SIE et de la Solution pour rapports et analyses en éducation. La nouvelle méthodologie sera effective une fois que les améliorations du système auront été entièrement mises en œuvre, ce qui devrait se produire au cours du premier trimestre de 2023-2024.

Les rétroactions des Premières Nations sur l'ancienne méthode de calcul du taux de diplomation ont été collectées dans le cadre de différents contextes, notamment lors du co-développement du cadre stratégique de transformation de l'éducation en 2019 et, par la suite, dans le cadre de réunions et de tables techniques régionales visant à faciliter la coordination de l'éducation par l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil national indien de l'éducation et le Comité des chefs sur l'éducation. La nouvelle méthode de calcul devrait permettre de témoigner du parcours scolaire global des élèves des Premières Nations, puisqu'elle tiendra compte de leur cheminement d'une année à l'autre au sein d'une cohorte au lieu de mettre uniquement l'accent sur la 12^e année. D'autres séances de mobilisation et de

discussions seront tenues prochainement avec les bénéficiaires dans le cadre du cycle annuel de signature des ententes de financement, de production de rapports, et de la soumission des données de programmes par les bénéficiaires des Premières Nations. Il convient de noter que le taux de diplomation est une mesure de programme utilisée depuis longtemps, et que ce changement a pour but d'en accroître la pertinence et l'utilité dans le cadre de la relation financière avec les bénéficiaires. En outre, il ne faut pas oublier qu'il existe des tribunes qui permettront de discuter des réactions des partenaires et du soutien dont ils ont besoin à mesure que la mise en œuvre progressera. Les données et les rapports sont également fondamentaux aux discussions sur les ententes régionales en matière d'éducation et pour permettre de mieux appuyer les objectifs et les cadres des résultats des Premières Nations en fonction des besoins et des plans des communautés. Il est attendu que les renseignements recueillis dans tous ces contextes devraient orienter le rapport de 2024.